

RESEAU 2016

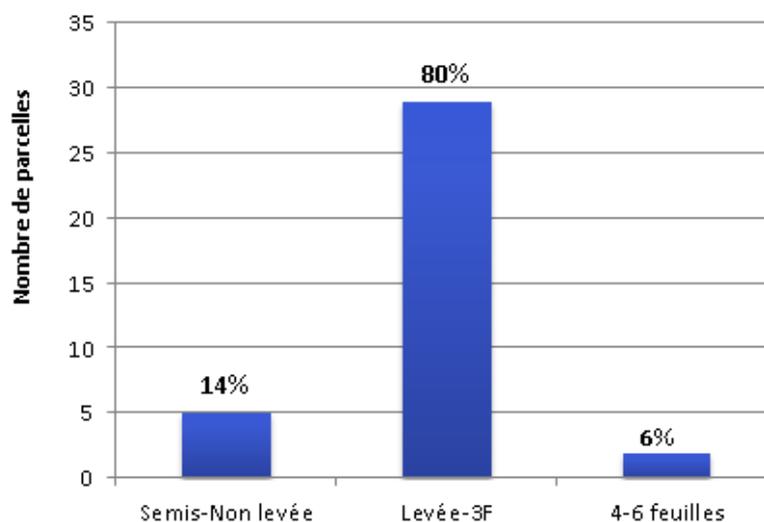
Pour la période du 12 mai au 18 mai (semaine 20), **36 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles est levé (81%). Les parcelles les plus avancées sont entre 4 et 6 feuilles (6%) et les plus tardives sont au stade Semis-non levée (14%).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 20*).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 20



PYRALES

Chrysalidation

Les suivis de chrysalidation des larves de pyrale permettent de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, des suivis sont réalisés sur deux sites (Saint-Genouph-37 et Ouzouer-le-Marché -41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **0%** à Saint-Genouph (37)
- **0%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Pas d'évolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière.

Les températures annoncées vont permettre la progression des chrysalidations.



Chenille de pyrale avant chrysalidation

Suivi des vols

Le **suivi de la pyrale par piégeage** débutera fin mai-début juin avec la pose des premiers pièges (pièges à phéromone et un piège lumineux) sur l'ensemble de la région.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2016)*).

La somme de températures (en base 10°C) observée en région Centre se maintient en dessous des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte). On observe les écarts à la médiane suivants :

- - 38°C.jours en moyenne pour les départements 37 et 45.
- - 58°C.jours pour le 36.
- - 50°C.jours pour le 18 et le 41.
- - 28°C jours pour le 28

Au niveau régional, le retard moyen régional par rapport à la médiane est de 46°C soit 10 jours environ.

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale. Elles sont très en-dessous des normales de saison et les prévisions indiquent un réchauffement des températures pour la semaine à venir.

LIMACES

Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

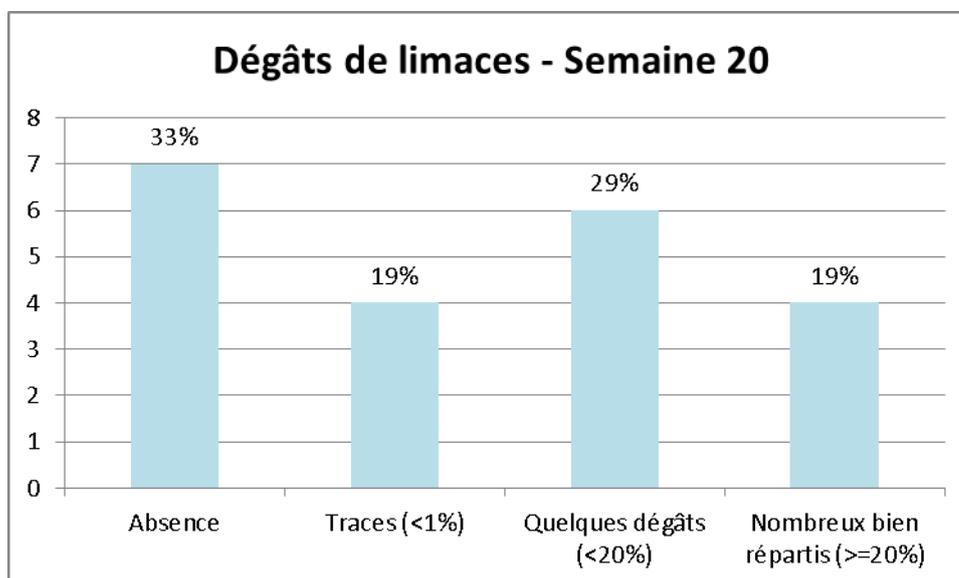
Cette semaine, des attaques ont été observées dans **14 parcelles** sur 21 observées :

- Des traces (dégâts <1%) sont signalées dans 4 parcelles situées dans le 18, 36, 41 et 45.
- Des dégâts plus importants (<20%) sont signalés dans 6 parcelles du 18, 28 et 45.
- Des dégâts significatifs (>=20%) sont signalés dans 4 parcelles du 18, 37 et 45.
- Un signalement de 1 parcelle avec une forte présence de limaces.

Il y a une augmentation du nombre de dégâts signalés par rapport à la semaine précédente.

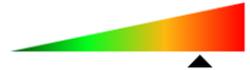


Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal



Prévisions

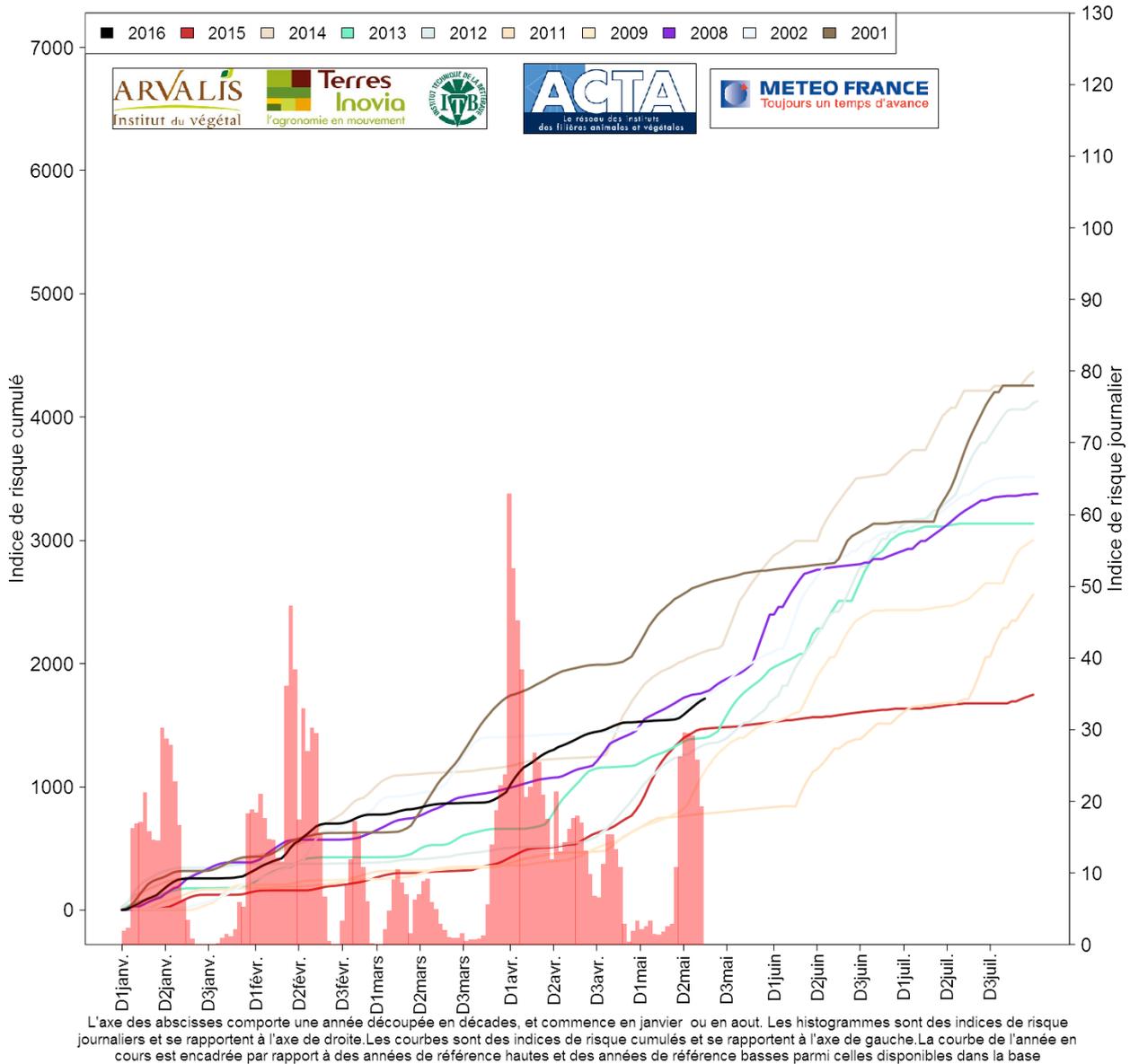
Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montre un niveau de risque moyen pour la campagne en cours (Graphique ci-après). La progression de l'indice de risque est constante depuis le début de l'année (courbe noire).

Toutefois, les précipitations et le redoux de la dernière semaine ont induit **une augmentation du risque qui est actuellement à un niveau moyen**. Les conditions humides prévues en fin de semaine devraient encore accélérer cette progression.

Station météo de OUZOUE-LE-MARCHE (41)

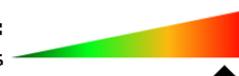


PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 10 parcelles observées, 1 parcelle présente 1 à 10 pucerons/plante. **Le seuil de nuisibilité est atteint.** Une surveillance régulière des parcelles est recommandée.

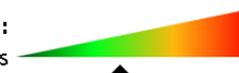
Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Sitobion avenae :

Sur 10 parcelles observées, 1 parcelle présente 1 à 10 pucerons/plante. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

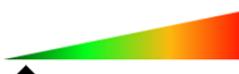
Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Rhopalosiphum padi :

L'espèce n'est signalée dans aucune parcelle.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

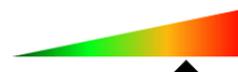
Crédits photos : AGPM

Crédit photo : AGPM

AUTRES OBSERVATIONS

Des dégâts d'**oiseaux** sont observés dans 4 parcelles sur 11 observées dans le 28, 36 et 45. Les dégâts sont de faibles (1%) à moyens (<20%).

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Traces de présence de l'Altise dans 2 parcelles d'Indre-et-Loire.

Traces de présence de vers de hanneton décelées dans 1 parcelle du Cher.

Traces de présence de Scutigerele décelées dans 1 parcelle du Loiret.

Quelques dégâts de taupins signalés dans 1 parcelle de l'Indre.

Dégâts dus à la mouche du semis constatés pour 2 parcelles du Loiret avec soit plus de 20% des plantes touchées soit 90-95% des plantes concernées avec 3-4 larves par grain de maïs.

Dégâts de sangliers signalés la semaine dernière dans le Loiret.

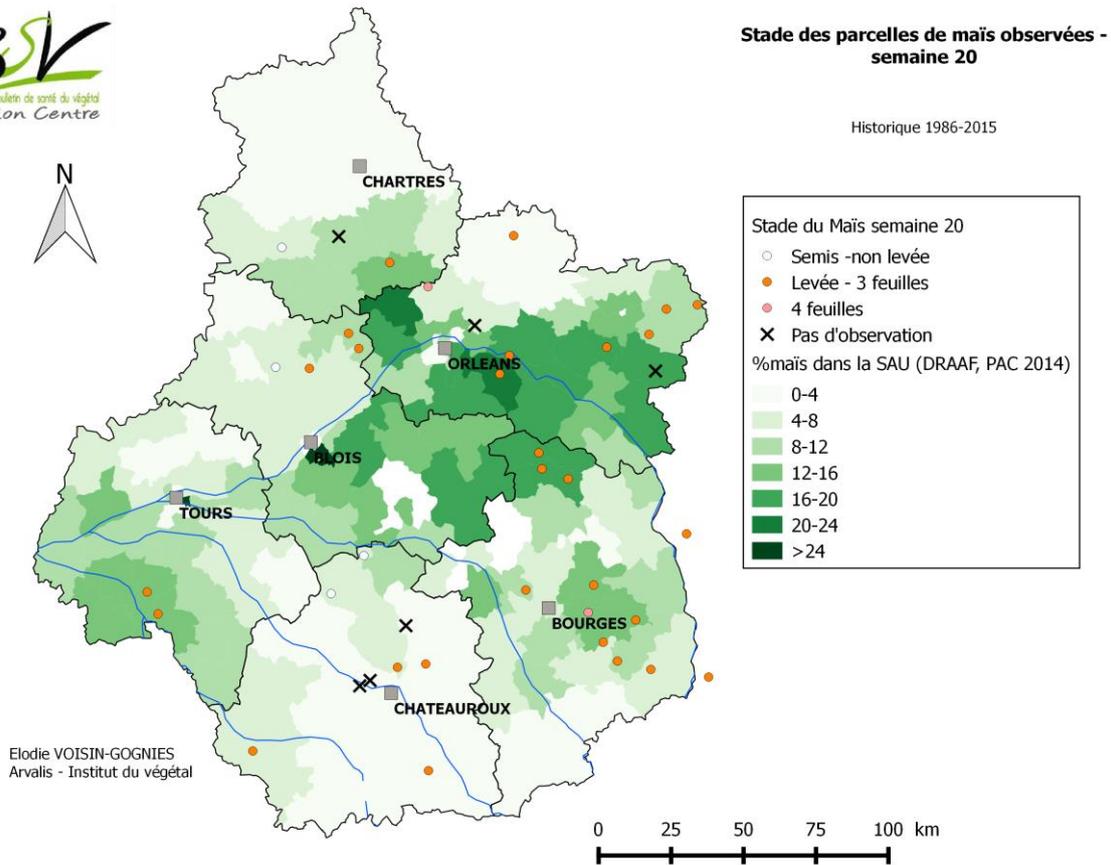
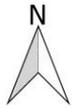
Prochain message : le mardi 24 mai 2016.



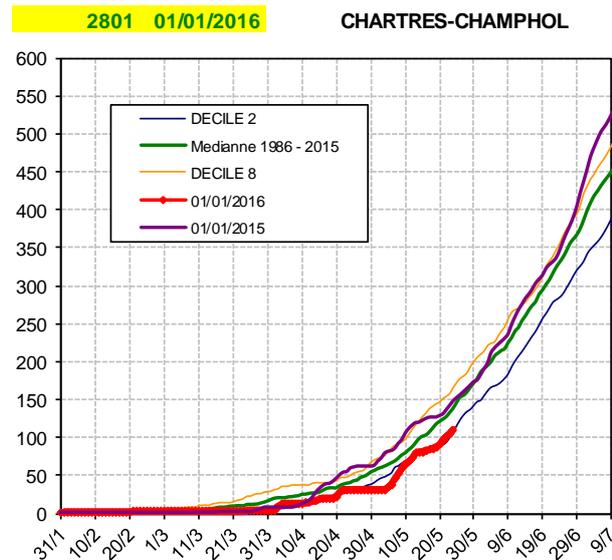
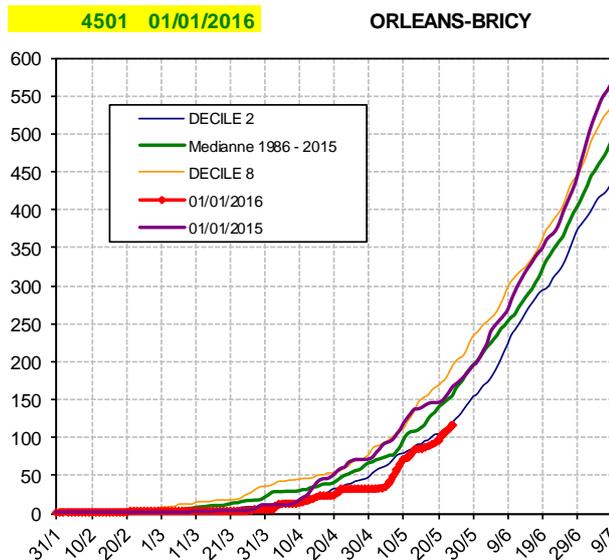
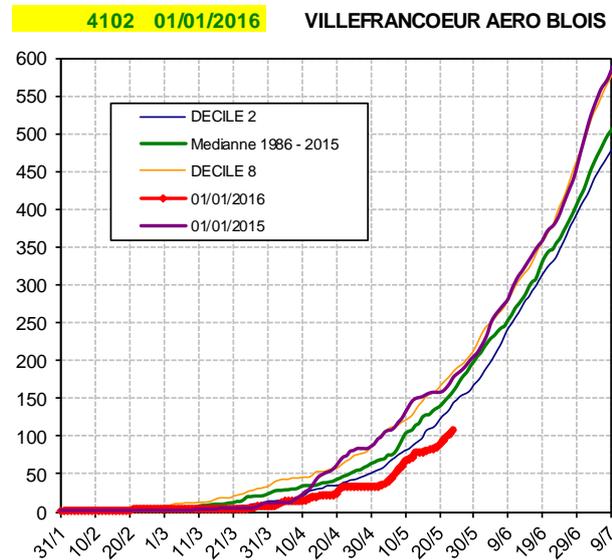
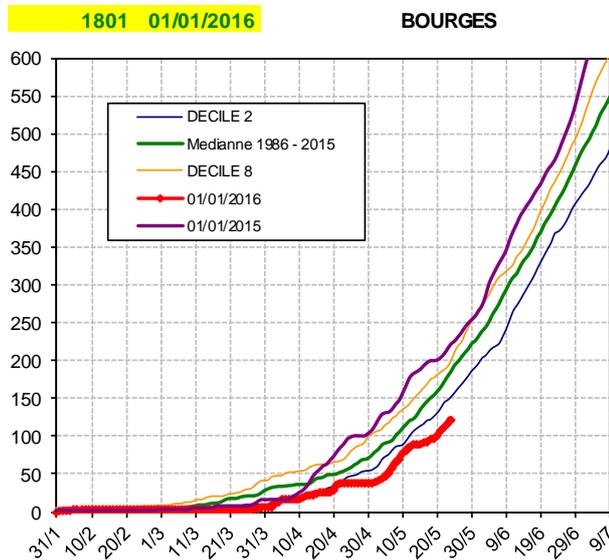
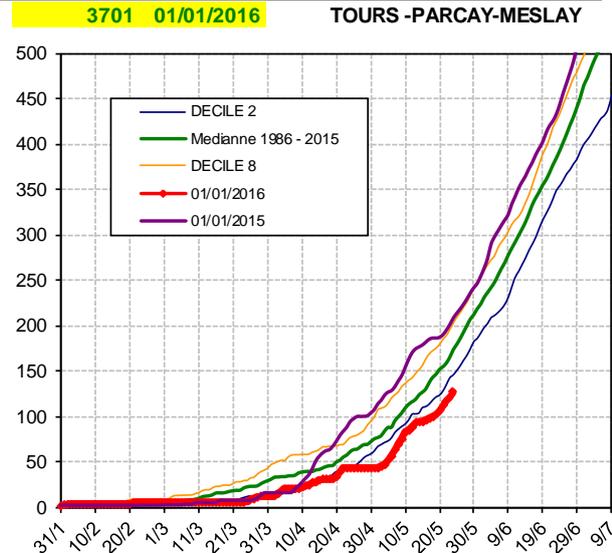
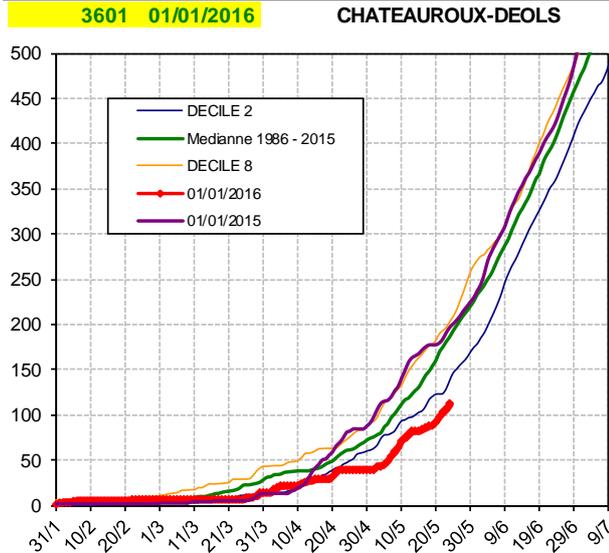
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 20



SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2016)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015